

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 JUIN 2022 : DELIBERATION N° 101

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 JUIN 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT-SEPT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT
Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Sophie VILLETTE
Michel WALLEY pouvoir à Rémy PAUVROS
Inèle GARAH pouvoir à Guy DAUMERIES

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Robert PILATO
Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Attribution d'une subvention de 50 000€ à l'association « OXYGENE EVENTS » dans le cadre de l'organisation de l'opération « Maubeuge en Plage 2022 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale du conseil municipal,
- L.1611-4 relatif aux contrôles par l'administration de la sincérité des comptes et budgets des associations recevant une subvention,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article :

- L.2125-1 in fine, qui prévoit l'exonération de la redevance en principe exigible lors de l'utilisation du domaine public, lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition d'une association qui concourt à la satisfaction de l'intérêt général,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, et notamment son article 6,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 portant sur les relations entre pouvoirs publics et associations : conventions d'objectifs et d'agrèments,

Vu la circulaire n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 juin 1993, Commune de Chauriat, relatif au versement de subventions à une association répondant à un intérêt communal,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Foires et Marchés, Circulation et Stationnement, fêtes, cimetières et Affaires administratives » en date du 03 juin 2022,

Considérant que par l'arrêt précité le Juge administratif a posé trois conditions pour que la dépense accordée à une association soit légale :

1. L'intérêt public
2. La réponse à un besoin
3. La neutralité de l'intervention de la collectivité

Considérant que dans le cadre de l'organisation de « Maubeuge en Plage 2022 » qui aura lieu du **samedi 9 juillet au dimanche 24 juillet 2022** sur le parking Roosevelt, l'association « OXYGENE EVENTS » a proposé un projet d'animations et en a défini le contenu,

Que cette association, par son activité, répond à l'intérêt public local et aux besoins de la population,

Considérant qu'en effet, le projet comprend, comme l'année dernière, la mise en place :

- d'une plage de sable agréementée d'un espace détente,
- de jeux gonflables,
- d'un espace de brumisation,
- d'animations et spectacles variés.

Considérant que les propositions d'animations de l'association « OXYGENE EVENTS » répondent à l'intérêt général et justifient, dès lors, l'octroi d'une subvention,

Considérant que la contribution financière versée ne peut excéder les moyens nécessaires pour la réalisation du projet,

Considérant que les modalités d'organisation des animations prévues sont définies dans une convention,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 8 abstentions (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILLETTE - G. DAUMERIES - I. GARAH - JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)

- Attribue une subvention de 50 000€ à l'association « OXYGENE EVENTS », dans le cadre de l'organisation de « Maubeuge en Plage 2022 », du 9 juillet au 24 juillet 2022,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention définissant les modalités d'organisation des animations, annexée à la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

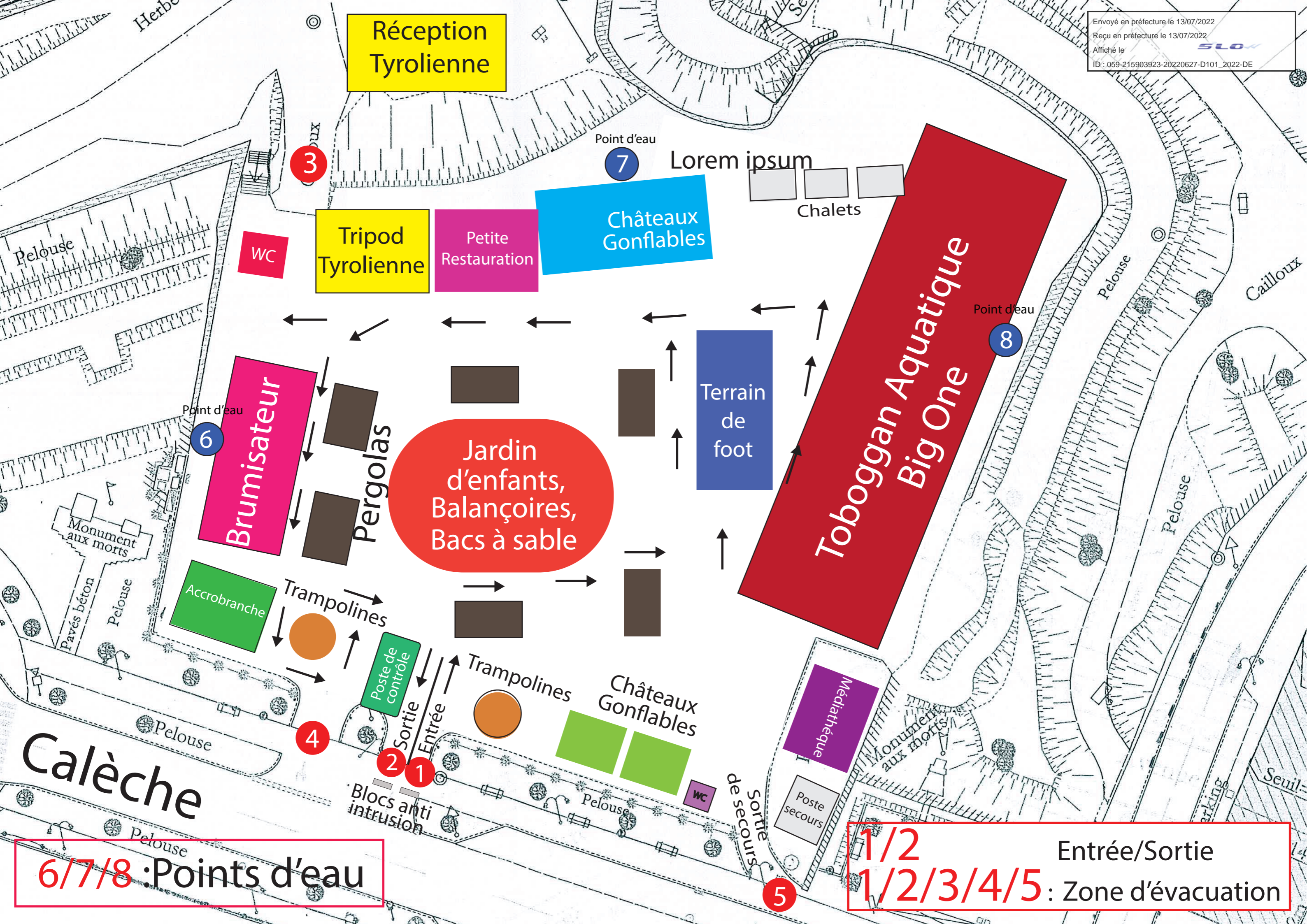


Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 22 JUIL. 2022

Notifié le :



6/7/8 : Points d'eau

1/2 Entrée/Sortie
1/2/3/4/5 : Zone d'évacuation

MAUBEUGE PLAGE 2022
DU 9 au 24 JUILLET 2022

PROPOSITION D'AMENAGEMENT DU SITE ROOSEVELT
« MAUBEUGE PLAGE »



PROPOSITION

« MAUBEUGE EN PLAGES 2022 »

-  **Descriptif technique du Projet**
 - ✓ Aménagement du parking Roosevelt en une plage urbaine recouverte de sable
 - ✓ Pose de barrières de sécurité
 - ✓ Habillage en canisse de bambou des barrières
 - ✓ Montage des structures : jeux et gonflables
 - ✓ Coin buvette, mise en place de tables et bancs
 - ✓ Installation de douches
 - ✓ Installation de parasols, transats
 - ✓ Espace fraîcheur brumisation nécessitant 1 installation professionnelle
 - ✓ Aménagement pour les personnes à mobilité réduite : voies de circulation
 - ✓ Respect des consignes et gestes barrières, si nécessaire

-  **Date du Projet**
 - ✓ 9 au 24 Juillet 2022, soit 16 jours

-  **Horaires d'ouverture**
 - ✓ 13 heures 30 jusque 18 heures 30

-  **Montage et Démontage**
 - ✓ Montage : assuré la semaine précédant l'ouverture
 - ✓ Démontage : assuré les trois jours suivant la fermeture

-  **Sable de Plage**
 - ✓ Espace recouvert de sable homologué plage

-  **Alimentation Electrique**
 - ✓ Alimentation électrique pour l'équipement complet
 - ✓ Alimentation pour congélateurs et frigos et pour sonorisation
 - ✓ Goulottes pour enfouir les branchements
 - ✓ Rallonges électriques

-  **Alimentation en eau courante**
 - ✓ Alimentation des douches, bar et brumisateurs

-  **Sécurité & Moyens Techniques**
 - ✓ Barrières de sécurité pour :
 - ✓ Sécuriser les structures et les espaces jeux, les branchements électriques, et délimiter un couloir de sécurité, autour du site, en cas d'évacuation ou d'interventions des services de secours (200 barrières)
 - ✓ Un poste de sécurité, avec présence de secouriste, quotidienne et régulière
 - ✓ Toilettes publiques
 - ✓ Douches
 - ✓ Point d'eau pour la buvette et la restauration



Moyens Humains

➤ **Ville de Maubeuge**

- ✓ Mise à disposition de personnes pour l'entretien quotidien du site
- ✓ Intervention des services techniques pour les montages et démontages
- ✓ Mise à disposition et installation de bloc de béton (anti-intrusion) plan Vigipirate.

➤ **Association Oxygène Events**

- ✓ Réalisation du site, entretien du site
- ✓ Maintenance technique du site
- ✓ Encadrement des animations
- ✓ Sécurisation du site 24 h / 24 h
- ✓ Prise en charge des moyens nécessaires à la lutte contre la crise sanitaire COVID.



Animation du Site

- ✓ Promenade en calèche durant la période complète
- ✓ Sonorisation du site
- ✓ Coin lecture, bibliothèque municipale



Communication

- ✓ La communication est assurée par la ville de Maubeuge.



Détail de la mise en place du Site

- ✓ Explicatif photo ci-dessous des réalisations proposées.

Jeu à sensation FOLL JUMP et sa tour frisson : Ascension pour aventuriers, saut et glisse depuis le haut de la structure apporteront joie, détente et belle frayeur.....



Accrobranche et son parcours, pour une escapade ludique dans un monde récréatif, grimper, ramper, progresser, monter descendre, parmi les ponts pas à pas, ponts de singes, cordes, poutres, filets de pirate.....



Terrain de football pour s'éclater



Brumisateurs diffusant un brouillard d'eau pour un rafraîchissement



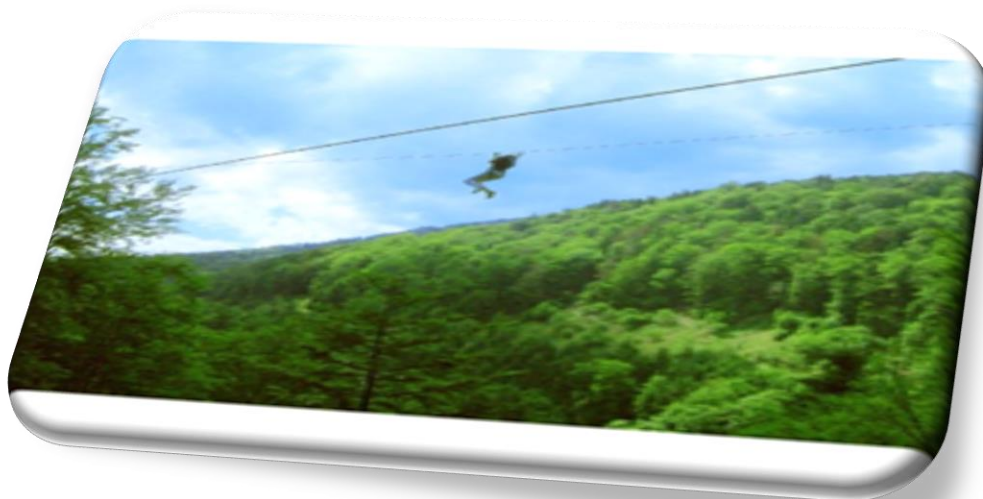
Jeux gonflables, châteaux et parcours pour les enfants et les plus grands

8, Rue des Ecolies – Boite postale 80042 - 59138 VIEUX MESNIL
SIRET 844792960 00016 - NAF 9499Z

BANQUE : Crédit Mutuel – Maubeuge / IBAN FR76 15629027210004391330186 – BIC CMCIFR2A



Tyrolienne à l'arrière de la plage assurant à la fois sensation et de gros frissons en s'amusant...



Espace trampoline, petits jeux pour le jardin d'enfants



Transats et parasols, aménagement sur du sable, pour se croire à la plage



Photos non contractuelles

MAUBEUGE PLAGE 2022 DU 9 au 24 JUILLET 2022

PROPOSITION DES MESURES APPLIQUEES EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE SI NECESSAIRE



NOTE CONCERNANT LA PERIODE ACTUELLE DE CRISE SANITAIRE

Afin de limiter les risques de contamination du coronavirus, une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre deux personnes est imposée. Se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique..... Telles sont les recommandations nationales pour se protéger contre le coronavirus, masques, gants et gel hydroalcoolique seront utilisés régulièrement et pendant toute l'opération si il y a lieu.

Protégeons nous et protégeons les autres

Le respect des consignes en vigueur à cette période sera appliqué, ainsi que la vérification du pass vaccinal, selon les consignes à appliquer à cette période, ainsi que la possibilité de délocaliser sur place des tests de dépistage, si besoin.



Proposition de réalisation des mesures en fonction de la crise COVID :

L'enjeu principal est de freiner la propagation du virus, tout en rendant possible certaine manifestation, telle que Maubeuge Plage, afin de pouvoir répondre aux besoins élémentaires de la population qui a été privée de loisir depuis plusieurs mois, nous sommes donc concernés pour agir et réagir, dans la lutte contre la propagation du virus covid-19. Pour pouvoir apporter une réponse adéquate à cette situation exceptionnelle, nous appliqueront les gestes barrières et respecterons les mesures concernant les consignes et les obligations liées à cette situation de crise sanitaire.

Voici les principales mesures envisagées :

Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'un parent ou d'une personne responsable majeure, les enfants restent sous la responsabilité parentale, la responsabilité des organisateurs étant de fait ainsi dérogée.

- Concernant le site :
 - Une mise en forme et installation du site permettant la distanciation sociale sur le site complet et éviter la formation de regroupement de plus de 10 personnes au même endroit pour l'accès aux structures, limitation des structures gonflables au profit d'autre forme de jeux, jeux d'eau et jeux d'escalade mais permettant le plus possible un accès individuel pour chacun.
 - Une mise en place d'un circuit permettant entrée et sortie différentes, en évitant les croisements.
 - Mise en place d'un parcours fléché pour empêcher un agglutinement inutile le long du parcours permettant d'éviter le public de se croiser.
 - Mise en place d'une file d'attente respectant les consignes d'éloignement de 1 mètre afin de pouvoir respecter la distanciation sociale.
 - Reconstitution du poste de secours présent tout au long de la manifestation avec le matériel nécessaire concernant la crise sanitaire
 - Désinfection régulière des jeux et site.
- Concernant le public :
 - Continuation du système de comptage d'entrée et sortie permettant ainsi de limiter le nombre de personnes présentes sur le site de façon simultanée.
 - Mise en place de la vérification systématique du Pass Vaccinal, si besoin.
 - Mise à disposition de solution de gel hydroalcoolique.
 - Obligation pour le public de porter un masque pour entrer sur le site, si toujours en vigueur.
 - Rappel constant des consignes de lutte contre le coronavirus par affichage et si besoin rappel auditif :
 - Se laver les mains très régulièrement, en utilisant de l'eau et du savon ou un gel hydroalcoolique
 - Tousser ou éternuer dans son coude
 - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
 - Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Concernant le personnel du site :
 - Se laver les mains très régulièrement, en utilisant de l'eau et du savon ou un gel hydroalcoolique
 - Désinfecter systématiquement les jeux et structures après chaque passage de public
 - Laver et désinfecter les équipements individuels de chacun : téléphone, crayon, lunette, visière, outils de retenu d'escalade ou autre.....
 - Laver et nettoyer régulièrement la tenue de travail régulièrement changée
 - Rester vigilant sur le site pour le respect général des consignes pour chaque personne présente sur l'enceinte de Maubeuge Plage.
 - Posséder son Pass Vaccinal à jour, ou pas, selon la réglementation.



Photos non contractuelles

Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour tous compléments, changements ou renseignements dont vous pourriez avoir besoin.